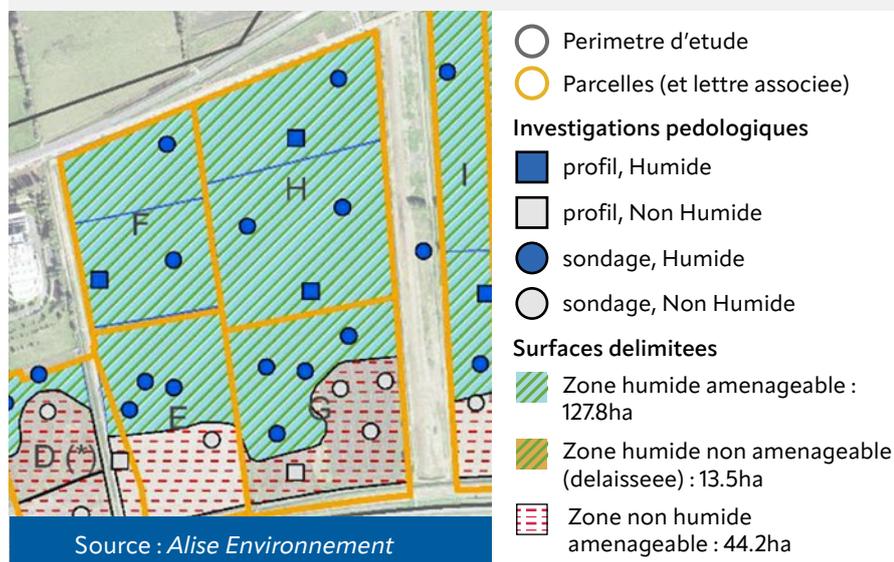


L'impact sur la faune et la flore

En 2019, Caux Seine Agglo a commandé une étude environnementale sur l'ensemble de la zone d'aménagement de 340 hectares de Port-Jérôme II. Ce rapport a été publié en janvier 2021, et incluait la parcelle de 40 hectares proposée pour l'usine de recyclage moléculaire d'Eastman. L'étude de 2019 a révélé qu'une partie importante de la parcelle proposée à Eastman pourrait être classée en zone humide* ou en zone mouillée. Le graphique ci-dessous montre la délimitation des zones humides sur la parcelle.

Une partie importante de la parcelle de 40 hectares proposée à Eastman pourrait être classée en zone humide ou mouillée.



La majorité du terrain devrait être remblayé afin de prévenir les risques d'inondation. Néanmoins certaines parties de la parcelle de 40 hectares ne seraient pas construites, et Eastman a mandaté un bureau d'étude environnemental en mars 2022 afin de mener une étude complémentaire permettant de caractériser les zones humides de la parcelle pour mieux en appréhender la sensibilité. Cette nouvelle étude devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2022, mais un résumé des premières conclusions (en date de juillet 2022) est présenté ci-dessous.

Inventaires écologiques complémentaires. Printemps/été 2022.

Les enjeux écologiques du projet d'Eastman peuvent à ce stade être considérés comme modérés.

Source : Arcadis, juillet 2022

Groupes	Observations	Hierarchisation des enjeux
Habitats/flore	Parcelles agricoles délimitées par des espaces arbustifs (fourrés, roselières...) 104 espèces végétales — aucune protégée 1 espèce patrimoniale : Lotier à feuilles tenues Aucune espèce exotique envahissante	Faibles
Avifaune	50 espèces en période nuptiale Nombreuses espèces protégées Une majorité d'espèces de milieux semi-ouverts (20) et humides (18)	Forts
Mammifères	5 espèces communes 2 espèces exotiques envahissantes : Rat musqué et Ragondin	Faibles
Chiroptères	<i>En cours</i>	<i>A définir</i>
Amphibiens / reptiles	Présence de 2 espèces protégées : Grenouille verte et Couleuvre à collier	Modérés
Lépidoptères rhopalocères, odonoates, orthoptères	Uniquement des espèces communes à très communes	Faibles

*Zone où le principal déterminant est l'eau, tant pour le fonctionnement physique de ces zones que pour la vie animale et végétale.

Habitats naturels* :

Actuellement, les parcelles du site sont dominées essentiellement par des parcelles agricoles (cultures de maïs, prairies de fauche). Elles sont délimitées par des espaces arbustifs (haies, fourrés de saules, fossés temporairement en eau colonisés par le roseau commun...).

Espèces végétales :

104 espèces végétales ont été inventoriées à ce stade. Aucune n'est protégée à l'échelle nationale et/ou régionale. Une espèce est cependant dite « patrimoniale » en région ex Haute-Normandie. Il s'agit du Lotier à feuilles tenues présent de manière très localisée. L'enjeu écologique devrait être faible.

Oiseaux :

L'inventaire des oiseaux mené en période nuptiale a permis de recenser 50 espèces en période nuptiale. À ce stade, les résultats les plus significatifs concernent certaines espèces d'oiseaux protégées, notamment la cigogne blanche, l'aigrette garzette et le vanneau huppé.

Mammifères terrestres/semi-aquatiques :

Les inventaires font état, à ce stade, de la présence de 5 espèces, toutes communes. Deux espèces sont dites exotiques envahissantes : le rat musqué et le ragondin. A ce stade les enjeux peuvent être qualifiés de faibles.

Amphibiens/reptiles :

Les inventaires font état, à ce stade, de la présence de la Grenouille verte protégée à l'échelle nationale et classée comme « Quasi-menacée » (NT) sur la liste rouge nationale et de la probable présence de la Couleuvre à collier, un serpent observé en fuite dans un milieu favorable, protégée à l'échelle nationale. A ce stade les enjeux peuvent être qualifiés de modérés.

Cartographie provisoire des habitats naturels sur la parcelle de 40 hectares d'Eastman.



Site d'étude

Typologie des habitats simplifiés

 Cultures	 Roselières et Prairies de fauche
 Fosses	 Roselières et Caricaies
 Roselières	 Prairies de fauche, Fourrés arbustifs et Fosses
 Fourrés arbustifs	 Prairies de fauche, Roselières et Fosses
 Prairies de fauche	 Roselières, Fourrés arbustifs et Fosses
 Ronciers	
 Gazons amphibies	
 Ceinture de Saule	
 Roselières et Fourrés arbustifs	

Source : Alise Environnement

Des mesures de compensation appropriées seront prescrites par les autorités, définies en concertation avec les partenaires et les associations concernées. Au sujet des terres de la parcelle empiétant sur les zones agricoles, Eastman prévoit d'investir dans une coopérative agricole locale pour atténuer l'impact de l'usine et compenser la perte d'activité.

*Milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).